

ORDRES DE RENVOI

Chambre des communes,
MARDI 10 février 1959

Il est décidé — Que le Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques se compose des députés dont les noms suivent :

MM.

Allmark	Hardie	Nielsen
Asselin	Horner (<i>Acadia</i>)	Nixon
Badanai	Horner (<i>Jasper-Edson</i>)	Pascoe
Baldwin	Howard	Payne
Batten	Howe	Phillips
Bigg	Johnson	Racine
Bourbonnais	Keays	Richard (<i>Kamouraska</i>)
Brassard (<i>Lapointe</i>)	Kennedy	Rouleau
Brunsdén	LaRue	Rynard
Cadieu	MacInnis	Small
Campbell (<i>Stormont</i>)	MacLean (<i>Winnipeg-</i> <i>Nord-Centre</i>)	Smallwood
Chevrier	Martin (<i>Essex-Est</i>)	Smith (<i>Calgary-Sud</i>)
Chown	Martini	Smith (<i>Lincoln</i>)
Creaghan	McBain	Smith (<i>Simcoe-Nord</i>)
Crouse	McDonald (<i>Hamilton-</i> <i>Sud</i>)	Tassé
Dupuis		Taylor
Drysdale		Thompson
Fisher	McMillan	Tucker
Fraser	McPhillips	Webster
Fréchette	Michaud	Wratten — 60.
Grills	Monteith (<i>Verdun</i>)	

(Quorum, 20)

LUNDI 9 février 1959

Il est ordonné — Que ledit Comité soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, à assigner des témoins et à ordonner la production de pièces et de dossiers.

MARDI 17 février 1959

Il est ordonné — Que le Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques soit réduit de 20 à 15 membres et que l'application de l'article 65 (1) (b) soit suspendue à cet égard; que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages dont il ordonnera la publication, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 66 du Règlement.

MERCREDI 25 mars 1959

Il est ordonné — Que le nom de M. Bell (*Saint-Jean-Albert*) soit substitué à celui de M. LaRue sur la liste des membres du Comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.